



PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 17 mai 2022

MISE EN SÉCURITÉ D'UN SANGLIER ET DES RIVERAINS – SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Face à la présence semi-permanente d'une laie sur le site du Cap Hornu à Saint-Valery-sur-Somme, il est apparu nécessaire de prévenir tout danger pour elle-même ou les riverains.

L'animal s'étant familiarisé au site, il n'est cependant pas dans son environnement naturel. Les retours d'expertise des lieutenants de louveterie et des services de l'État indiquent que la quête de nourriture de l'animal pourrait l'amener à avoir un comportement agressif et de plus en plus intrusif.

La laie cause par ailleurs des dégâts sur les installations du complexe hôtelier du Cap Hornu et sa présence inquiète les personnels comme les clients.

Malgré l'attachement d'une partie de la population locale, après étude de plusieurs hypothèses et en concertation avec les élus lors d'une réunion présidée par le sous-préfet d'Abbeville le 11 mai dernier, il a été jugé opportun de remettre cet animal dans un milieu adapté à sa biologie pour sa sécurité ainsi que pour la sérénité des habitants.

Les autorités ont ainsi décidé de procéder au transfert de l'animal dans un parc animalier. Cette opération aura lieu dans les prochaines semaines, par un vétérinaire, afin de réunir des conditions d'intervention favorables pour le transport de la laie dans le respect des prescriptions en vigueur vers le parc animalier de Roumare en Seine-Maritime. Ce parc d'observation permet la rencontre des espèces représentatives de la grande faune forestière, dans leur milieu naturel.

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens